

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-186
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

OBJET :
EFFACEMENT DU
RÉSEAU BASSE
TENSION (BT) DIT
RÉSEAU [FILS NUS]
AVENUE PAUL
RIQUET SUR POSTE
GARE - DOSSIER
SYADEN N° 23-LGPM-
039 - AVENANT A
L'ANNEXE
FINANCIÈRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 JUL. 2026**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE ALMEIDA
Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI
Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Calvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADÉ Quentin.

Secrétaire : KICHKOFF Gladys.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 011-211100763-20260629-DB2026186-DE



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par les délibérations n°2024-20 et n°2025-360 le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux d'effacement de réseau Avenue Paul Riquet par le SYADEN.

Le montant des travaux d'éclairage public avait été estimé à 35 000 HT.
Après actualisation des prix du marché, il s'élève désormais à 35 166.66 € HT.

La Commune doit donc approuver l'avenant à l'annexe financière de la convention de mandat signée le 24/01/2024, qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives à l'éclairage public (EP) et qui en fixe son montant.

C'est pourquoi il convient aujourd'hui de délibérer afin de réajuster les montants indiqués sur la délibération n° 2025-360 du 15/12/2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à l'annexe financière qui nous lie au SYADEN.

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 14 066 € H.T. versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'avenant à l'annexe financière présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement ;

L'AUTORISE à signer les différents documents relatifs à cette opération ;

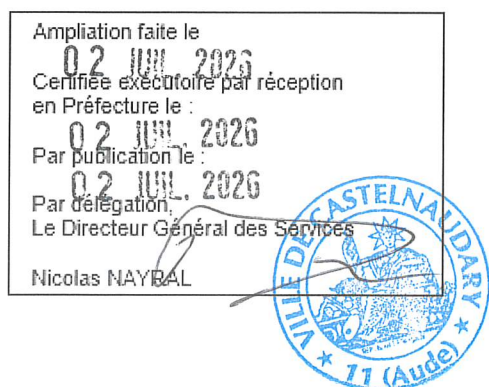
AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 29 Juin 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER

